

Gouvernement du Québec

Décret 1138-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 11 janvier 2008

ATTENDU QUE se tiendra à Ottawa (Ontario), le 11 janvier 2008, une conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa le 11 janvier 2008 ;

QUE la délégation québécoise, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ;

— Monsieur Daniel Gagnier, directeur, Cabinet du premier ministre ;

— Monsieur Mario Lavoie, conseiller, Cabinet du premier ministre ;

— Monsieur Hugo D'Amours, attaché de presse, Cabinet du premier ministre ;

— Monsieur Claude Longpré, directeur, Cabinet du ministre responsable des affaires intergouvernementales canadiennes ;

— Monsieur Camille Horth, secrétaire général associé, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— Monsieur Yves Castonguay, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49247

Gouvernement du Québec

Décret 1139-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la désignation de M^e Luc Harvey comme président de la Régie du logement

ATTENDU QUE l'article 9.1 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1) prévoit notamment que le gouvernement désigne, parmi les régisseurs de la Régie du logement, un président ;

ATTENDU QUE l'article 9.3 de cette loi prévoit notamment que le mandat administratif du président est d'une durée fixe déterminée par l'acte de désignation ou de renouvellement ;

ATTENDU QUE M^e France Desjardins a été nommée de nouveau régisseuse et présidente de la Régie du logement par le décret numéro 749-2002 du 19 juin 2002, que son mandat prendra fin le 4 janvier 2008 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE M^e Luc Harvey a été nommé de nouveau régisseur de la Régie du logement par le décret numéro 1174-2004 du 15 décembre 2004 pour un mandat de cinq ans venant à échéance le 2 juillet 2010 et qu'il y a lieu de le désigner président de cette Régie pour la durée non écoulée de son mandat de régisseur ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions :

QUE M^e Luc Harvey, régisseur de la Régie du logement, soit désigné président de cette Régie à compter du 7 janvier 2008 pour un mandat prenant fin le 2 juillet 2010, au salaire annuel de 124 879 \$;